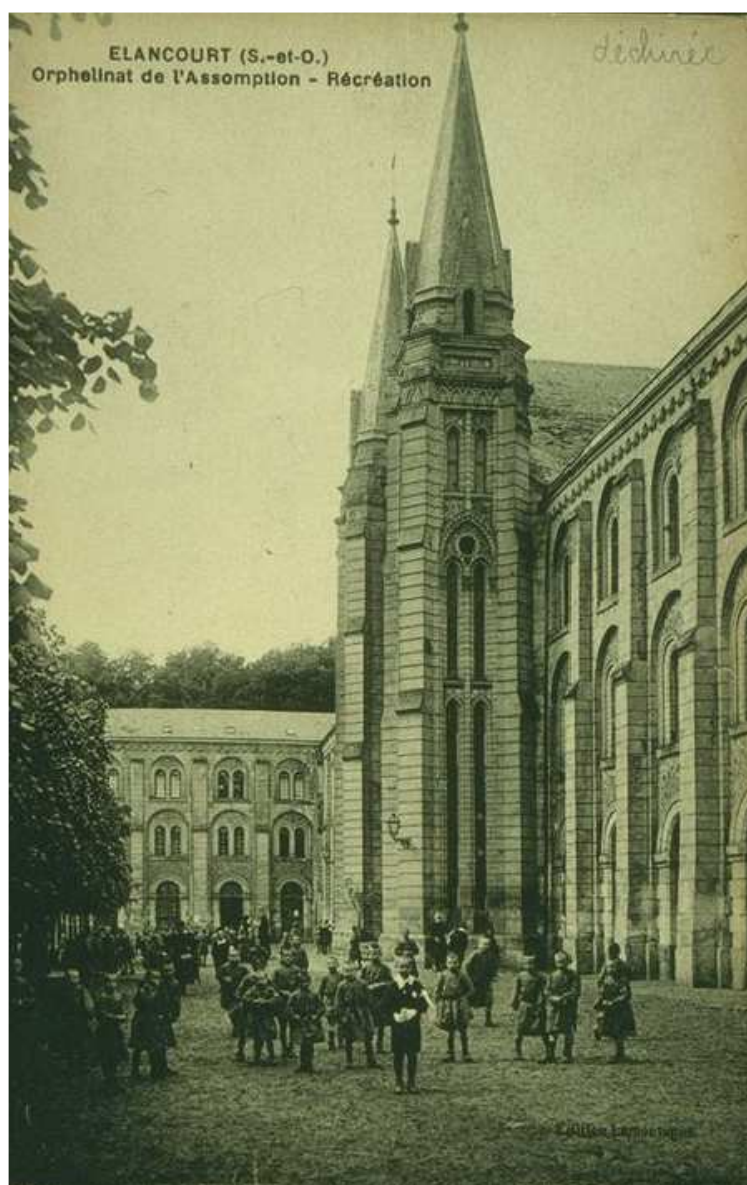


L'Orphelinat de l'Assomption à Elancourt :

1859-1969

Dans le cadre des 150 ans de la Fondation A. Méquignon (1859-2009)

Le 26 Septembre 2009



Coll. C. et E. Stephan, Musée de la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines

PAULIAC Eléonore, *L'Orphelinat de l'Assomption à Elancourt, 1859-1969*,
sous la dir. de Ch. Delporte, UVSQ, septembre 2008.

L'Orphelinat de l'Assomption à Elancourt, 1859-1969

Si les anniversaires sont prétexte à mesurer le chemin parcouru depuis l'origine, ouvrant vers un avenir que l'on espère prometteur, voici l'occasion de se remémorer les 110 premières années de l'histoire de la Fondation A. Méquignon, à travers celle de la structure qui lui a préexisté et dont elle est le prolongement : l'Orphelinat de l'Assomption.

Avant d'appréhender la singularité de l'Orphelinat de l'Assomption dans sa gestion et son organisation, il est nécessaire de saisir quel élan charitable a motivé sa création, en 1859. À l'origine il y a un homme, Augustin Méquignon (1825-1890), né à Calais dans une famille nombreuse et modeste. Destiné par ses parents à une vie de commerçant, son ambition la plus chère demeure le sacerdoce. C'est dans les années 1840 qu'il aurait commencé à nourrir l'ambition de créer un orphelinat, après que l'abbé Pétigny, vicaire de Notre-Dame et aumônier des prisons, l'eut sensibilisé au triste destin des enfants de la rue, livrés à eux-mêmes et promis à la délinquance. Le 2 juin 1848, Augustin Méquignon est ordonné diacre, puis prêtre l'année suivante à la même date. Cinq jours plus tard, il est nommé à Elancourt. Il devient ainsi curé de campagne de ce petit village qui n'en avait pas connu depuis la Révolution. Au milieu du XIX^{ème} siècle, l'Assistance publique est loin d'être organisée et efficace comme le sont les établissements du secteur privé confessionnel. À côté de ce « monde des œuvres », le secteur public fait triste mine. Malgré quelques tentatives d'harmonisation au niveau juridique, il est perçu comme étant bureaucratique et inhumain. Dans cette société encore fortement empreinte de religion et pour laquelle les œuvres charitables sont un gage de qualité, l'abbé Méquignon décide de créer une structure pour accueillir, éduquer et instruire les enfants dans le besoin. Par ce biais, il tente de palier à une problématique du temps – de tous temps ? –, à savoir la corrélation tragique entre le déficit voire l'absence de cadre familial et la délinquance de ces enfants esseulés et exclus du système traditionnel de la société. Les stigmates qu'ils portent sont un frein évident à leur intégration ainsi qu'un immense gâchis qui n'a, selon l'abbé, rien à voir avec la fatalité.

C'est dans ce contexte qu'il commence par louer une petite maisonnette bien vite appelée la « Chaumière des Bois »¹. Six enfants de l'Assistance publique lui sont confiés en mars 1859. Pendant que l'abbé s'en va quêter, son père² s'occupe des garçons. L'année suivante, l'abbé fait construire un nouveau bâtiment³, plus grand. Les bâtiments agrandis, c'est le facteur humain qui fait défaut. Fin 1860, trois Sœurs, Filles de la Charité de Saint

¹ De nos jours elle n'existe plus, mais elle se dressait sur l'actuel site de la Fondation Méquignon, sur le coteau.

² Auguste Méquignon, désormais veuf.

³ Ce bâtiment existe toujours ; du temps de l'orphelinat, il s'agit de la Communauté où logent les Sœurs. Ce sont maintenant les locaux administratifs et la direction.

Vincent de Paul – dont Sœur Gabrielle⁴ –, sont envoyées pour porter leur aide. Le nombre d'enfants croissant, la construction de ce qui va devenir l'Orphelinat de l'Assomption démarre en 1862 et s'achève en 1869⁵. En plus du bâtiment principal, des dépendances lui sont annexées comme la buanderie, le moulin, la boulangerie, les étables, une crèche, un presbytère. Pendant que les bâtiments de l'orphelinat s'érigent, il faut lui donner une existence juridique et organiser la vie à l'intérieur de l'établissement. Les premiers statuts de l'Orphelinat de l'Assomption sont délibérés en séance publique le 2 février 1865 et vus par le préfet de Seine-et-Oise le 25 octobre 1865. Finissant d'asseoir la personnalité de l'Œuvre, ils ne vont que peu évoluer⁶, de même que le règlement intérieur. Enfin, en 1869, l'abbé Méquignon dote son orphelinat d'une formation professionnelle au sein de l'Abbaye Notre Dame de la Roche⁷, au Mesnil Saint Denis. Elle devient une école d'horticulture réservée aux pensionnaires de l'orphelinat de treize à seize ans. Ils sont une quarantaine. Les récoltes permettent de nourrir les garçons d'Elancourt. Avec toutes ses annexes, ce dernier peut autoproduire une partie de sa consommation. Malgré tout, en dépit des efforts fournis pour faire davantage avec moins de moyens, il tend bien plus vers la pauvreté que vers l'abondance. À ce titre, il faut inscrire dans les raisons de son succès l'intervention d'hommes et de femmes qui lui sont étrangers mais qui conditionnent sa réussite. Il s'agit des Bienfaiteurs, en grande majorité des personnages aisés se sentant concernés et investis d'un devoir envers la misère morale et matérielle dans un sens large. Ce réseau social⁸ constitue la quasi-totalité des ressources de l'orphelinat qui peut recevoir dons et legs depuis sa reconnaissance d'utilité publique obtenue par décret impérial le 7 avril 1866. Grâce à eux, les enfants bénéficient d'un confort minimum mais suffisant. Au-delà de cet aspect purement matériel, qu'en est-il de l'éducation et de l'instruction des enfants ?

Tout d'abord, l'éducation religieuse est primordiale et les enfants accueillis doivent s'y plier quotidiennement. Les marques de dévotion à Dieu rythment la journée et donnent un cadre moral à des garçons qui manquent de repères. Même les tout petits de la crèche⁹ assistent aux messes qui ont lieu dans la chapelle et participent à la célébration du culte. Ensuite, les enfants sont soumis à une discipline stricte dont le maître mot est le silence¹⁰. Les problèmes de délinquance existent. Cependant, il ne faut généraliser : ils ne sont ni des anges, ni des démons. Enfin, c'est le goût de l'effort et la lutte contre l'oisiveté qui occupent les enfants. C'est le but de l'orphelinat que de leur donner les clés de la réussite et de les inciter au travail, scolaire ou manuel. Les résultats scolaires sont étroitement surveillés et certaines tâches d'entretien et de rénovation sont déléguées¹¹ aux garçons. L'orphelinat est donc incontestablement un lieu d'apprentissages : accéder à l'autonomie,

⁴ Dans la chapelle de la Fondation repose, non loin de l'abbé fondateur, la sépulture de Sœur Gabrielle, première Supérieure générale et allégorie de l'aide apportée par les Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul à l'Orphelinat. Là est peut-être le symbole le plus significatif du lien qui les unit à l'histoire de l'Œuvre.

⁵ C'est l'œuvre de Calixte Le Brun, ami d'enfance de l'abbé.

⁶ En 1937, les statuts sont modifiés mais n'apportent aucun changement de fond par rapport aux premiers statuts.

⁷ Cette abbaye est construite à partir de 1232 sous l'impulsion de Guy de Lévis. Elle est dédiée à la Vierge Marie. En raison de la nature luxuriante qui l'entoure, elle est placée sous le vocable de Notre Dame de la Roche. Au début du XVI^e siècle, elle ne compte plus aucun religieux mais demeure très fréquentée notamment lors de pèlerinages en l'honneur de la Vierge Marie. Pendant la Révolution, elle est vendue comme bien national et transformée en domaine agricole. Au milieu du XIX^e siècle, les descendants de Guy de Lévis – la famille, par le jeu des alliances, porte désormais le nom « de Lévis Mirepoix » – la rachètent puis la restaurent. C'est pour lui donner une seconde vie qu'ils consentent un bail de quatre vingt dix-neuf ans à l'Orphelinat de l'Assomption.

⁸ Il inclut toutes les personnes agissant en faveur de l'orphelinat financièrement, matériellement ou en offrant leur temps et leur énergie comme le font par exemple les dames quêteuses.

⁹ Les statuts de 1937 relèvent l'âge d'admission des enfants d'un an : ils peuvent entrer à l'orphelinat à partir de trois ans.

¹⁰ Interdiction de parler pendant les repas ou les déplacements dans les bâtiments, sauf autorisation exceptionnelle.

¹¹ Il en est de même à Notre Dame de la Roche où les enfants s'occupent de travaux de jardinage bien sûr, de vannerie, de rempaillage de chaises, de découpe du bois, etc.

s'instruire à l'école, faire l'effort de vivre en communauté, s'investir pour soi et pour les autres¹². Cependant, la vie à l'orphelinat est ponctuée de moments de plaisir. C'est le cas avec les ateliers improvisés de théâtre, de musique, de dessin, de peinture ou encore de sport. Des occasions spéciales, comme Noël, sont célébrées dans la joie. Euphorisants, ces instants rompent avec le rythme de vie habituel. Avec un tel bagage, quel avenir s'offre aux « orphelins » ? Après le certificat d'études élémentaires et donc la fin du cursus scolaire, trois voies semblent faire la fierté des dirigeants de l'établissement : l'école Notre Dame de la Roche, l'école St Nicolas de Buzenval¹³, le sacerdoce¹⁴. Cependant, l'apprentissage reste la voie la plus empruntée.

Dans les années 1960, l'arrivée d'un nouveau type de personnel, laïque et spécialisé, apporte plus de rigueur pour tout ce qui concerne la vie interne à l'orphelinat puisque jusqu'ici le mode de la « débrouille » prévalait. Les habitudes de travail du personnel religieux de l'orphelinat sont profondément modifiées. Les Sœurs sont moins nombreuses – résultat de la baisse des vocations – et l'État impose ses règles¹⁵. L'appellation « Fondation Notre-Dame de l'Assomption » se fait plus courante ; les professionnels qui interviennent au sein de cette Fondation mettent leurs compétences au service des enfants et modifient l'organisation instaurée par les Sœurs¹⁶. En septembre 1968, il n'y a plus de Sœurs à l'orphelinat et en mai 1969 le premier directeur laïque, Georges Lepesteur, entre en fonction. Désormais, c'est l'État qui confie les enfants à l'établissement et ceci induit un fait nouveau : la mixité. Le but est de ne pas séparer les fratries, préoccupation nouvelle et révélatrice des réflexions autour du bien-être de l'enfant et de la famille. Le 12 novembre 1965, Notre Dame de la Roche acquiert sa pleine autonomie et se défait de la tutelle de l'orphelinat¹⁷. Le décret du 22 mai 1969, quant à lui, approuve les modifications aux statuts et l'Orphelinat de l'Assomption devient la Fondation A. Mequignon, Maison d'enfants à caractère social. Ce texte légitime une situation de fait : l'orphelinat n'en est plus un.

De son temps, et particulièrement au XIX^{ème} siècle, l'Orphelinat de l'Assomption se distingue des autres établissements du genre¹⁸. Avec les nouveaux statuts ce n'est pas d'une rupture dont il s'agit, plutôt d'une transformation progressive. Une continuité, adaptée à de nouvelles problématiques, suivant l'évolution de la société. Finalement, l'esprit premier de l'Œuvre demeure. Célébrer les 150 ans de la Fondation Méquignon, c'est donc incontestablement prendre en compte l'histoire de l'Orphelinat de l'Assomption et réaffirmer le lien qui les unit.

¹² Preuve de cet investissement réciproque et fédérateur, la construction en 1954, par les enfants notamment, d'un pavillon qui sert de salle de projection cinématographique et de lieu de réunion.

¹³ Pour conquérir le brevet d'instituteur en vue d'enseigner dans les écoles libres, c'est-à-dire privées.

¹⁴ Les enfants qui se destinent au sacerdoce sont peu nombreux malgré le poids de l'éducation religieuse.

¹⁵ L'établissement doit s'adapter aux exigences du décret du 7 juillet 1957 fixant les conditions de fonctionnement des Maisons d'enfants.

¹⁶ Le personnel formé et diplômé qui arrive est notamment composé de médecins-psychiatres, assistantes sociales, infirmières, psychologues, éducateurs spécialisés, orthophonistes, économes gestionnaires, etc.

¹⁷ C'est donc une véritable école d'horticulture, reconnue par l'État, qui se met en place et qui accueille, par convention avec la Préfecture du 7 juillet 1966, des jeunes de Seine-et-Oise pour trois années de formation horticole, les préparant au C.A.P. ou à un examen de pratique du métier.

¹⁸ Au XIX^{ème}, les orphelinats préfèrent les filles. Quant aux orphelinats de garçons, rares sont les établissements qui accueillent les tout petits dont la force de travail ne peut être exploitée. L'Orphelinat de l'Assomption s'éloigne de ces considérations lucratives et se rapproche d'un idéal charitable sans borne. De plus, les établissements qui associent une crèche, une salle d'asile et même une école sont rares. C'est pourtant le cas de l'Orphelinat de l'Assomption.

PAULIAC Eléonore, *L'Orphelinat de l'Assomption à Elancourt, 1859-1969*, sous la dir. de Ch. Delporte, UVSQ, septembre 2008.